

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 442

présenté par
Mme Buis, rapporteure

ARTICLE 22 BIS B

À l'alinéa 12, après le mot :

« énergie »,

substituer au signe :

« , »,

le mot :

« ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.